

L'« hyperprésident AMLO » électrise la campagne

A la veille du plus grand scrutin jamais organisé au Mexique, le chef de l'Etat s'attaque aux autorités électorales

MEXICO - correspondance

Jamais un président mexicain n'avait autant discrédité les autorités électorales. Le bras de fer engagé par Andrés Manuel Lopez Obrador («AMLO») électrise la campagne des méga-élections législatives et locales prévues le 6 juin. «J'exerce juste ma liberté d'expression», martèle AMLO, accusé de violer son devoir de réserve par l'Institut national électoral (INE). L'intéressé dénonce «la partialité» de l'INE au bénéfice de l'opposition. Son «hyperprésidence», qui prend pour cible les centres-pouvoirs, provoque une levée de bouilliers face aux risques, selon ses critiques, de «dérive autocratique».

«Ils veulent nous empêcher de garder la majorité [au Congrès]», réplique AMLO, fustigeant «une stratégie fautive» de la part de l'Institut chargé d'organiser et de régler le plus grand scrutin de l'histoire récente du pays. Le 6 juin, 93 millions de Mexicains sont appelés à élire les candidats à plus de 20 000 mandats, dont les 500 députés, 15 des 31 postes de gouverneur et des milliers de fonctions locales dans la plupart des 2 467 municipalités que compte le pays.

En ligne de mire d'AMLO : les rappels à l'ordre de l'INE contre ses conférences de presse quotidiennes. Un rituel médiatique, instauré par le président depuis son entrée en fonctions en décembre 2018, qui monopolise le débat politique jusqu'aux journaux du lendemain. L'INE a annoncé, vendredi 28 mai, avoir identifié des «propos propagandistes» lors de 29 de ses 36 conférences de presse tenues entre le 5 avril, début officiel de la campagne, et le 20 mai. La Constitution mexicaine interdit aux élus en fonctions de prendre position au cours d'un processus électoral.

La règle colle mal avec l'activisme du président, qui pèse de tout son poids sur la campagne, alors que son Mouvement de régénération nationale (Morena, gauche) joue sa majorité à la Chambre des députés. Chaque matin, durant deux heures, AMLO utilise cette tribune médiatique pour faire l'éloge des avancées de son projet de transforma-

Le président mexicain, Andrés Manuel Lopez Obrador, lors d'une conférence de presse au palais national de Mexico, le 5 mai. HENRY ROMERO/REUTERS



tion du Mexique. Sans compter ses attaques répétées envers ses adversaires politiques, qu'il qualifie de «conservateurs». L'opposition, elle, fait bloc au sein d'une coalition qui couvre l'échiquier politique. Même l'ancienne formation d'AMLO, le Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche), en fait partie. Les sondages donnent néanmoins la victoire à Morena, porté par la popularité du président qui dépasse les 60%.

«Intimidation»

«Ces élections de mi-mandat s'annoncent plus sereines qu'en 2018», avertit Enrique Gutierrez, politiste à l'université ibéro-américaine. A l'époque, la victoire triomphale d'AMLO à la présidentielle et aux législatives avait assuré à Morena une majorité absolue à la Chambre des députés et au Sénat, avec le soutien de ses alliés. «AMLO tente à nouveau de faire pencher la balance en s'opposant aux sanctions de l'INE et du Tribu-

nal electoral [TEPJF] contre son parti», explique M. Gutierrez.

Le TEPJF est l'autre cible d'AMLO, depuis qu'il a confirmé l'annulation de 70 candidatures de Morena, décrétée par l'INE. Celle de Felix Salgado, ancien candidat de Morena au poste de gouverneur de l'Etat de Guerrero (ouest) soutenu par le président, a notamment subi ce sort. Il était accusé par l'INE, début avril, de non-respect de la déclaration de ses comptes de pré-campagne.

«C'est une attaque contre la démocratie!», avait alors fustigé AMLO, soutenant son candidat déchu, qui avait dépensé moins de 1 000 euros avant sa campagne. En guise de contestation, M. Salgado avait mobilisé ses partisans devant le siège de l'Institut à Mexico, menaçant même le président de l'organisme autonome, Lorenzo Cordova, d'envoyer ses militants à son domicile, avant de se raviser. Depuis, la fille de M. Salgado candidate à sa place. En réaction,

AMLO a appelé de ses vœux la disparition de l'INE. «L'organe électoral est le plus cher au monde (...) alors qu'il défend les puissants davantage que la démocratie.»

En face, M. Cordova dénonce dans la presse «une campagne d'intimidation contre l'arbitre indépendant de l'exécutif, qui veille à l'équité au sein des campagnes». Né en 1990, l'organisme vise en effet à garantir des scrutins impartiaux et transparents après la fraude lors de la présidentielle de 1988. Avérée, la malversation électorale avait été orchestrée par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, centre), resté au pouvoir durant soixante et onze ans jusqu'en 2000, puis de 2012 à 2018. Le rejet par les Mexicains du régime du PRI explique en grande partie la victoire d'AMLO, en 2018, sur ses promesses de rupture avec le clientélisme et la corruption de l'ancien parti hégémonique.

«C'est la première fois que la légitimité de l'INE est attaquée de la

sorte par un président. Déploire Sofia Ramirez, directrice du centre de réflexion Mexico como vamos et consultante extérieure auprès de l'INE. Le tout, alors que ce contre-pouvoir a mis fin aux fraudes électorales de grande ampleur, suscitant la confiance des Mexicains.» AMLO ne partage pas son avis. Selon lui, l'organisme a cautionné, en 2006, sa «défaite frauduleuse», confirmant la victoire présidentielle de Felipe Calderon (2006-2012), du Parti action nationale (PAN, droite). AMLO a détaillé, fin avril, son projet de réforme électorale, afin que les scrutins ne soient plus organisés et régulés par l'INE mais par le ministère de l'Intérieur et le pouvoir judiciaire.

«Occuper le terrain électoral»

Le président va plus loin en s'attaquant à d'autres organismes autonomes, dont l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles (INAI),

«L'omniprésence d'AMLO» et ses penchants populistes déstabilisent les règles démocratiques»

ENRIQUE GUTIERREZ
politologue

chargé d'assurer un accès public aux informations gouvernementales. «L'INA ne sert à rien puisque notre gouvernement est déjà transparent», martèle AMLO, comparant l'Institut à «un pot de fleurs».

De quoi provoquer l'ire de ses détracteurs. Le manifeste publié, lundi dans la presse, par 430 intellectuels, journalistes et grands patrons, appelle les Mexicains à voter, le 6 juin, contre Morena pour la «défense des organismes autonomes» et «de la démocratie». Le texte soutient la coalition d'opposition, réunissant le PRI, le PAN et le PRD, dans le but de «stopper l'instauration d'une autocratie».

Pour le politiste Enrique Gutierrez, «la démocratie n'est pas en danger, car le pluralisme politique est acquis. Mais l'omniprésence médiatique d'AMLO et ses penchants populistes déstabilisent les règles démocratiques». Le politiste de l'université de technologie de Monterrey Gustavo Lopez Montiel, précise : «Les attaques d'AMLO contre l'INE s'inscrivent dans une stratégie visant à occuper le terrain électoral. Paradoxalement, son «hyperprésidence» fait écho à la culture politique du PRI, dont il a été membre dans le passé, basée sur un Etat recteur autour de l'autorité présidentielle.»

Quelles conséquences sur les élections ? «On s'attend à une pluie de recours juridiques après le scrutin, voire des accusations de fraudes électorales», répond M. Lopez Montiel. Quelque 8 233 plaintes ont déjà été déposées auprès du TEPJF. Le plus grand scrutin de l'histoire mexicaine s'annonce aussi comme le plus disputé devant les tribunaux. ■

FRÉDÉRIC SALIBA

Contre Israël, de nouvelles plaintes à la Cour pénale internationale

Après les bombardements sur Gaza, des Palestiniens ont saisi la CPI, alors qu'une association israélienne porte plainte contre le Hamas

LA HAYE - correspondance

Une littérature aride et glaciale s'empile sur le bureau de la procureure de la Cour pénale internationale (CPI). Depuis les tentatives d'expulsions de Cheikh Jarrar, à Jérusalem-Est, et les onze jours de guerre à Gaza, des plaintes viennent nourrir l'enquête ouverte le 3 mars par la procureure Fatou Bensouda, dont celle déposée par Jawad Mahdi, le propriétaire de l'immeuble abritant les bureaux d'Associated Press et de la chaîne Al-Jazira, détruit par un tir de précision israélien le 15 mai.

«Depuis le 10 mai 2021, ce territoire désormais protégé par la CPI qu'est la Palestine est l'objet d'opérations militaires», écrit son avocat, Gilles Devers, en décrivant un combat disproportionné. C'est un crime de guerre «reverté par les plus hautes autorités politiques et militaires [israéliennes]», estime l'avocat lyonnais, auteur de plusieurs plaintes déposées à La Haye au cours des dernières années, au nom de plus de 1 600 habitants de Gaza. Reporters sans frontières a aussi signalé à la pro-

cedure l'attaque contre 23 médias locaux et internationaux, l'invitant à rapprocher ces faits de ceux de 2018 et «le ciblage intentionnel (...) de plusieurs dizaines de journalistes palestiniens couvrant les manifestations» dites de la Marche du retour, au cours de laquelle 195 Palestiniens, dont 41 enfants, avaient péri, selon un rapport des Nations unies.

Crimes d'apartheid

Après les violences qui ont opposé Juifs et Arabes dans plusieurs villes dites «mixtes» d'Israël, les menaces d'expulsion de Jérusalem-Est et le conflit qui a opposé son armée au Hamas, le premier ministre, Benjamin Nétanyahou, ne peut, désormais, ignorer totalement le front judiciaire. Contrairement à 2008, 2009 et 2014 à Gaza, les derniers affrontements se sont déroulés alors qu'une enquête de la CPI sur les crimes commis dans les territoires occupés est formellement ouverte. Et si elle n'a rien empêché ni dissuadé, elle inquiète bel et bien Tel-Aviv.

En visite le 13 mai à Lod, épicerie des dernières émeutes entre

Juifs et Arabes, Benjamin Nétanyahou avait tenté de rassurer ses soldats. «Nous entendons des murmures d'inquiétude sur les commissions d'enquête, les investigations et les contrôles, avait-il déclaré. Nous vous donnerons tous les outils nécessaires pour vous défendre, défendre les citoyens d'Israël et prévenir les troubles. Vous avez notre soutien, ne vous inquiétez pas.»

Pendant ce temps, coté palestinien, le ministre des affaires étrangères occupait le terrain des recours. Après avoir notamment saisi l'Unesco des attaques ciblant les journalistes, Riyad Al-Maliki a adressé le 18 mai un courrier à la procureure de la CPI lui demandant «d'accélérer son enquête sur les crimes abominables d'Israël, y compris les crimes contre l'humanité de persécution et d'apartheid». Selon le code pénal de la Cour, l'apartheid s'entend des actes commis «dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques» par un auteur dont l'intention est «de maintenir ce régime». C'est sur cette base que l'Autorité palestinienne avait déjà saisi la

Si l'enquête en cours sur les crimes commis dans les territoires occupés n'a rien empêché, elle inquiète Tel-Aviv

procureure en mai 2018. Début janvier, l'organisation israélienne B'Tselem, puis Human Rights Watch dénonçaient de tels crimes, donnant au terme une puissance politique.

Dès le 22 avril, 28 familles du quartier de Cheikh Jarrar, à Jérusalem-Est, appuyées par 191 organisations de la société civile et 350 professeurs, alertaient Fatou Bensouda du risque d'expulsion de 87 Palestiniens. En 2018, une autre mobilisation sur ce thème avait porté. Réagissant aux menaces d'éviction de Bédouins de Khan Al-Ahmar, un village de toile et de taule planté au bord de la route au milieu de collines ar-

des, la procureure avait rappelé que «la destruction massive de biens sans nécessité militaire et les transferts de population dans un territoire occupé constituent des crimes de guerre». L'éviction avait été suspendue. Cette fois, la procureure a dit «noter] avec une vive inquiétude l'escalade de la violence en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que dans et autour de Gaza, et la possible commission de crimes».

Vide laissé par le gouvernement

Le gouvernement israélien conteste depuis toujours la compétence de la CPI sur le conflit. Mais le 5 février, trois de ses juges ont reconnu à la Palestine «une souveraineté sur l'ensemble des territoires occupés», rappelle M. Devers. Or, Israël n'a pas fait appel, souligne l'avocat, qui regrette que les autorités israéliennes pensent «qu'elles peuvent se défendre avec un système alternatif».

L'association israélienne Shurat Hadin-Israël Law Center dit occuper le vide laissé par le gouvernement : le 19 mai, elle a porté plainte, à son tour devant la CPI, contre le Hamas, au nom des ré-

sidents du sud d'Israël. «Les tirs de roquettes terroristes sur la population civile israélienne ne font avancer aucun objectif militaire réel autre que la propagation de la peur, et des morts et des blessés parmi les civils», affirme l'organisation, qui demande à la Cour d'émettre «des mandats préventifs» contre le chef du mouvement palestinien, Ismaïl Haniyeh, et d'autres responsables.

À Bruxelles, des avocats belges ont également porté plainte le 26 mai au nom de Mohammad Al-Tanani, seul survivant d'une famille de six membres, dont quatre enfants, décédés dans le bombardement de leur immeuble à Gaza. Amnesty International a, pour sa part, documenté quatre attaques des forces israéliennes sur des résidences privées, avant d'en appeler à la CPI. Elle demande, en outre, aux justices nationales de se saisir des dossiers, au titre de la compétence universelle, tout en soutenant la création, le 27 mai, d'une enquête internationale par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. ■

STÉPHANIE MAUPAS